



intérimaire en Décalage de paie puis signature d'un cdi

Par **Décalage**, le **01/07/2022** à **09:10**

Bonjour,

Le 15/12/2021 mon conjoint a terminé sa mission intérim et a perçu son salaire le 12/01/22; Ensuite il a signé un cdi le 06/01/22 et son salaire lui a été payé début Février. Suite aux déclarations DSN, pour Janvier il se retrouve avec 2 salaires puisqu'il est passé d'une entreprise pratiquant les salaires décalés à une autre les pratiquant au mois le mois.

Du coup, pour le calcul de nos prestations sociales de type Allocations logement, nos revenus dépassent le plafond puisque nous avons 2 salaires pour janvier 2022 et les allocations ont été supprimées. La caf me dit qu'elle ne peut rien faire car ils ne peuvent changer les montants transmis par les DSN, la société d'intérim ne peut modifier ces décalages et l'entreprise privée de mon conjoint ne peut rien faire non plus.

Savez-vous quel recours nous pourrions avoir et qui pourrait nous aider à résoudre ce souci!

Merci par avance

Par **Marck.ESP**, le **01/07/2022** à **13:27**

Bonjour

Vous pourriez tenter un recours auprès du médiateur de la CAF, en fournissant toutes preuves de ces dates, mais sans grand espoir, sachant qu'en terme de revenu, c'est bien le mois de perception qui compte...